



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### PLAN COMPLET RÉGIONAL AFI POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET DE LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

#### 8<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

*Kampala, Ouganda (17 mai 2019)*

---

---

#### Point 4.1 de l'ordre du jour **Proposition du Programme d'activités et situation financière du Plan AFI SECFAL 2019**

*(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)*

<h4>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</h4>
----------------------------

<p>Le présent document contient des informations relatives au projet de programme d'activités du Plan AFI SECFAL pour l'année 2019 et à sa situation financière au 30 avril 2019.</p>
---

<p>La suite à donner par le Comité directeur (CD) se trouve au titre du <b>Paragraphe 4</b></p>
---

#### 1. INFORMATIONS DE FOND

1.1 Cette note de travail présente des informations relatives au Programme de travail proposé pour le Plan AFI SECFAL pour l'année 2019 et à la situation financière au 30 avril 2019 (**Annexes B et C**). Les activités ont été préparées principalement sur la base du terme des activités du plan actuel (moyen terme) qui ont débuté en janvier 2018 et de celles qui ont été reportées (activités à court terme). En outre, le programme de travail tient compte des éléments suivants : Décisions et recommandations de la 7<sup>e</sup> réunion du Comité directeur, 7<sup>e</sup> Rapport oral du Président du Comité directeur au Conseil, projets prioritaires du plan AFI SECFAL et directives du Conseil de l'OACI.

#### 2. DEBAT

2.1 La septième réunion du Comité directeur tenue à Niamey (Niger) a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'activités menées dans le cadre du programme de travail 2018. Depuis lors, de nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des activités du Programme de travail du Plan, y compris les décisions et recommandations formulées et la mise en œuvre des activités à moyen terme (2018-2020).

L'objectif principal a été d'aider les États AFI à s'acquitter de leurs obligations de se conformer aux normes et pratiques recommandées (SARP) pertinentes de l'OACI en vue d'atteindre les objectifs mondiaux, de suivre et de soutenir la mise en œuvre des plans de mesures correctives et l'élaboration de projets fondés sur une analyse des besoins selon un ordre hiérarchisé des priorités.

2.2 Le Plan a continué à coordonner le soutien apporté par la CAFAC, les experts de l'État et d'autres organisations pour remédier aux déficiences spécifiques des États ou fournir des conseils et une assistance consultative lors des préparatifs de l'audit USAP-CMA.

2.3 Depuis la dernière réunion du Comité directeur, plusieurs étapes ont été franchies, notamment l'alignement du programme de travail du Plan AFI SECFAL sur le Plan mondial de sûreté aérienne (GASeP), l'amélioration de l'approche par projet fondée sur des domaines communs de lacunes tels que définis, et la création du Programme de coopération entre experts (CES) sous les auspices de la CAFAC.

2.4 Parmi les autres réalisations attendues, on peut citer l'appui continu de l'OACI à la Commission de l'Union africaine (CUA) et aux États AFI pour le développement du passeport électronique africain, le suivi de la mise en œuvre des objectifs de Windhoek, qui ont tous conduit à une amélioration constante du taux moyen de mise en œuvre effective des éléments critiques d'un système efficace de supervision de sûreté dans les États AFI.

2.5 Le regroupement de l'appui aux activités du Plan avec celui de l'industrie et des partenaires sous l'égide de la coordination interrégionale et d'autres cadres a accru la collaboration et réduit le chevauchement des activités. Des activités conjointes ont été entreprises ou sont prévues avec des partenaires tels que le Conseil international des aéroports (ACI), l'Union européenne dans le cadre de son projet CASE en Afrique, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et les Nations Unies (ONU) dans le cadre de son programme antiterroriste. (Le programme de travail pour 2019 est joint en tant qu'**Annexe A**).

### 3. SITUATION FINANCIÈRE

3.1 Comme indiqué à la 7<sup>e</sup> réunion du Comité directeur, le Fonds AFI SECFAL, créé en 2017, a reçu à ce jour des contributions volontaires en espèces de la Malaisie, du Royaume d'Arabie saoudite, de l'Ouganda et de la Belgique et des contributions en nature d'experts français. D'importantes contributions en nature ont été reçues de plusieurs États africains sous la forme de la mise à disposition d'experts pour appuyer les programmes d'assistance au Plan, les activités de formation et de renforcement des capacités, les plans d'amélioration de la sûreté aérienne (ASIP) et les projets spécifiques aux États en cours.

3.2 Au 30 avril 2019, le solde du Fonds du Plan AFI SECFAL s'élevait à **634 169 CAD**. L'état détaillé des recettes et des dépenses pour la période allant du 14 décembre 2016 au 30 avril 2019 figure dans les **Annexes B et C**.

3.3 Les projets d'appui et d'assistance d'experts mis en œuvre en 2018-2019 à l'aide du Fonds du Plan AFI SECFAL ont été basés sur les carences et les besoins identifiés, entre autres, l'analyse des résultats USAP-CMA, les missions des bureaux régionaux et les demandes spécifiques des États. Les détails des projets du Plan AFI SECFAL et des autres activités à entreprendre en 2019 et au-delà sont indiqués dans la note de travail (WP) 4.

3.4 Le Président du Comité directeur du Plan AFI SECFAL et le Secrétaire général de l'OACI ont constamment informé le Conseil de l'OACI des difficultés de financement du Plan et souligné la nécessité d'inclure le financement du Plan dans le budget-programme triennal ordinaire pour la période 2020-2022.

3.5 Le solde actuel du Fonds du Plan AFI SECFAL est insuffisant pour financer la mise en œuvre des projets prioritaires et des projets en cours propres à l'État. Si aucune contribution supplémentaire (en nature et financière) n'est reçue, d'importants défis se poseront dans un avenir proche. Bien que l'incidence de ce scénario sera atténuée si le Plan AFI SECFAL est financé par le budget ordinaire, des ressources supplémentaires continueront d'être nécessaires pour répondre à la demande dans la région AFI.

#### **4. CONCLUSIONS**

4.1 La formulation du programme de travail du Plan AFI SECFAL 2019 tient compte du programme de travail du Plan AFI SECFAL aligné, de la mise en œuvre des projets AFI SECFAL, des programmes conjoints de renforcement des capacités avec les GAT, ISD, FAL et ASTC et du suivi du développement par GAT des programmes de formation AVSEC/FAL pertinents et des systèmes de certification. D'autres activités comprennent des missions conjointes avec la CAFAC, les CER et les RSOO, qui apportent assistance et soutien aux États.

4.2 Afin de promouvoir la prise de conscience du rôle de la sûreté et de la facilitation de l'aviation dans le développement national et de renforcer la volonté politique, des missions de haut niveau effectuées par le Secrétaire général, le Président du Conseil, et les Directeurs régionaux seront entreprises si nécessaire.

4.3 L'appui et la sensibilisation accrue des États africains à la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI, y compris la promotion de l'adhésion à l'OACI (RPC) et la mise en œuvre de l'API, constitueront une action clé à travers des ateliers, séminaires, conférences et missions des États.

4.4 Le Plan AFI SECFAL, dans le cadre de ses activités de 2019, continuera également à servir de plate-forme de coordination pour les programmes, projets et initiatives des Partenaires.

4.5 Afin d'obtenir des ressources qui auront un impact sur les activités du programme de travail du Plan et sur la mise en œuvre des projets, la stratégie de mobilisation des ressources doit disposer d'un mécanisme de financement durable. L'inclusion du Plan AFI SECFAL dans le prochain budget ordinaire triennal de 2020-2022 fournira une bonne base pour établir le système recherché.

#### **5. SUITE A DONNER**

5.1 Le Comité directeur est invité à :

- a) prendre note des informations contenues dans cette note de travail ;
- b) prendre note de l'état financier du Plan tel que présenté par le Secrétariat

- ;
- c) examiner et approuver rétrospectivement le programme de travail proposé pour le plan AFI 2019.
- d) encourager les États membres, les organisations internationales et les partenaires à continuer de contribuer (en nature et financièrement) au Plan AFI SECFAL, soutenant ainsi les activités et projets de sûreté et de facilitation de l'aviation ;
- e) prendre note de la situation financière du Plan AFI SECFAL à l'appui des projets et activités prévus pour 2019-2020 ; et
- f) demander au Conseil de l'OACI d'inclure le financement du Plan AFI SECFAL dans le budget-programme ordinaire 2020-2022 de l'OACI.